

Les savoirs scientifiques : approche conceptuelle

C. Gardiès

Les principaux concepts

- Qu' est-ce qu' un concept ?
- « une idée abstraite et générale » (Barth, 1987),
- Qui permet un travail de description et de mesure , dans l' objectif de décrire pour mettre à plat, de comprendre pour rechercher du sens et parfois d' expliquer pour rechercher une cohérence scientifique
- **Ils constituent le corpus** d' étude et de recherche d' une science
- Les pratiques des professionnels de l' information : les professeurs documentalistes sont basées sur ce type de corpus
- Ils sont enseignés par les professeurs documentalistes



Les principaux concepts

- **Document**
 - **Information**
 - **Systeme d'information**
 - **Besoin, usage, recherche d'information**
 - **Culture de l'information**
 - **Langages documentaires, analyse documentaire, indexation**
 - **Qualité de l'information**
-



Document



Étymologie

- Le nom document est emprunté au latin *documentum* (ce qui sert à instruire) et se rattache au verbe *docere* (instruire, enseigner).
 - Jusqu'au XVIIe siècle, en France, c'est dans cette acception d'enseignement qu'il est utilisé.
 - Le sens moderne « écrit servant de preuve et de renseignement » ne s'est imposé qu'au XIXe siècle (Rey, 1995).
 - Le terme contient aussi le sens d'exemple et de modèle. Un document est d'abord un objet concret, manipulable, inscrit comme support porteur d'informations. La notion de document, vaste et complexe, se rapporte donc à un objet qui supporte de l'information pour être communiqué
 - Le document est une ressource matérielle d'informations
-

Paul OTLET*, Extensivité

- **Paul Otlet** en 1934 considère le document comme une notion extensive et propose dans une démarche typologique d'en étendre l'acception au-delà du support du livre : c'est « *le support d'une certaine matière et dimension, éventuellement d'un certain pliage ou enroulement sur lequel sont portés des signes représentatifs de certaines données intellectuelles* ».
 - Poussant la logique et suivant l'exemple des historiens, l'autre corporation spécialiste du document en sciences humaines, Paul Otlet précise : « *le plus petit document c'est une inscription [...]. C'est même moins, c'est le signe que le boy-scout trace à la craie sur les arbres ou les rochers [...] la carte de visite. [...] le timbre poste [...] les petites étiquettes* » (Otlet, 1934).
 - Prenant en considération cette notion d'extensivité documentaire, il y inclut celle de *substituts du livre* qu'il définit ainsi : « *Les choses matérielles elles-mêmes (objets) peuvent être tenues pour documents lorsqu'elles sont érigées comme éléments sensibles, directs d'études, ou de preuves d'une démonstration.* » (Otlet, 1934).
 - *Paul Otlet s'est intéressé à l'organisation rationnelle de l'information et de la documentation au travers de son traité de documentation qui donnera ses lettres de noblesse à la documentation
-

Suzanne BRIET*, travail intellectuel

- À la suite de Paul Otlet, **Suzanne Briet**, après avoir défini le document comme étant « *toute base de connaissance fixée matériellement et susceptible d'être utilisée pour consultation, étude ou preuve* », y ajoute des éléments qu'elle juge plus actuels : « *tout indice concret ou symbolique, conservé ou enregistré, aux fins de représenter, de reconstituer ou de prouver un phénomène ou physique ou intellectuel* » (Briet, 1951).
 - Tout en regrettant leur nature abstraite, et donc complexe, elle développe l'idée que tout être vivant peut devenir un document dès l'instant où il est, ou devient, objet d'étude.
 - Puis, elle résume dans une phrase l'idée de complexité du travail intellectuel sur les liens entre document et information : « *l'unité documentaire tend à se rapprocher de l'idée élémentaire, de l'unité de pensée, au fur et à mesure que les formes de documents se multiplient, que la masse documentaire s'accroît, et que la technique du métier de documentaliste se perfectionne* ». (Briet, 1951).
 - Autrement dit, plus on crée de documents, ou plutôt, plus on attribue le statut de document aux choses, aux objets (Suzanne Briet englobe même le monde animal dans la catégorie documentaire), plus la notion se complexifie.
 - C'est l'usage qui va désormais créer le document. Le document existe parce qu'un usager en a besoin pour prouver ou expliquer quelque chose, comprendre, apprendre, produire, etc
 - *Suzanne Briet a défini la documentation comme une technique du travail intellectuel
-

Robert ESCARPIT

Stabilité, matérialité, synchronie

- *« un objet informationnel visible ou touchable et doué d'une double indépendance par rapport au temps : synchronie et stabilité ».* (Escarpit, 1976)
- Si l'écriture a permis de répondre au problème de non synchronie et de non stabilité du produit de la parole, le texte remplit trois fonctions, une fonction iconique, une fonction discursive et une fonction documentaire et donc amène une stabilisation de l'information.
- *« le temps dont l'effet est compensé lors de la constitution du document, doit être ré-introduit sous forme de mouvement pour que l'information soit restituée au destinataire »* (Escarpit, 1976).
- Il est un *«moyen de constitution d'un savoir, (qui) suppose que les traces restent disponibles pour une lecture, c'est-à-dire pour une exploration libre de toute contrainte événementielle ou chronologique en fonction d'un projet à réaliser »* (Escarpit, 1976)

Jean MEYRIAT

Document, objet, intentionalité

- Jean Meyriat insère le document dans une situation de communication qui permet d'identifier le document comme un objet informationnel à visée communicationnelle
 - Nature matérielle (l'objet qui sert de support)
 - Nature conceptuelle (le contenu de la communication, c'est-à-dire l'information).
 - Tout objet est un document ou peut le devenir, si, et seulement s'il transmet une information, c'est-à-dire un message qui a un sens pour celui qui l'émet comme pour celui qui le reçoit.
 - *« tout objet peut devenir un document, c'est à dire l'objet d'une recherche »* car c'est *« l'utilisateur, le récepteur du message, qui fait le document »* (Meyriat, 1978).
 - Le document peut avoir été créé pour donner une information, mais peut aussi devenir document du fait de celui qui y cherche de l'information, lui reconnaît une signification et l'érige donc en support de message.
 - La notion de document se trouve alors associée à la notion de signe.
 - *« La volonté d'obtenir une information est donc un élément nécessaire pour qu'un objet soit considéré comme un document alors que la volonté de son créateur peut avoir été autre ».* (Meyriat, 1981).
-

Évolution de la conception du document

- depuis « *l'unité support à l'unité informationnelle* » jusqu' aux liens entre le document, l' information et la communication.
 - « *un document est défini comme un objet faisant fonction de mémoire pour une instance réceptrice* ».
 - Il est le « *résultat d'une double construction, à la fois produit par l'usage du destinataire qui le reconnaît en tant que vecteur de réponse et par les interrogations qui ont présidé à sa naissance* » (Couzinet, Regimbeau, Courbières, 2001).
 - dialectique complexe entre la dimension intellectuelle de l' information comme relation et sa dimension matérielle en tant qu' inscription
-

Objet matériel

- C'est l'aspect le plus connu de la notion, entendu du point de vue de sa production.
 - Le document est “*un objet qui supporte de l'information, qui sert à la communiquer, et qui est durable [...]*” (Meyriat, 1981), ou encore, “*un objet sur lequel sont enregistrés des signes représentant de l'information*” (Meyriat, 1993).
 - Le signe et le support sont à la fois distincts et associés dans le document :
 - solidarité lexico-sémantique entre document et information. Il est difficile, voire impossible, de concevoir une information qui serait une abstraction détachée de sa condition matérielle d'expression :
 - « Le document, c'est un support utilisé d'une façon particulière, qui n'est pas seulement définie par des caractéristiques matérielles, mais par des formes d'expression et des usages culturels. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de document sans support, mais aussi que le support n'est pas lui-même un document » (Jeanneret, 2000).
 - En tant qu'objet, il peut donc être utilisé, classé, manipulé.
 - L'intentionnalité de la création du document dans un objectif communicationnel est évidente.
-

Objet virtuel

- La fonction documentaire des objets est virtuelle quand ils sont analysés du point de vue de leur réception.
 - Le document (qu'il soit numérique ou pas) est aussi une virtualité qui se matérialise dans sa réalité par son usage.
 - Il est donc possible d'attribuer les caractéristiques documentaires à des objets non prévus à cet effet au départ.
 - C'est en effet le récepteur qui « crée » le document parce qu'il l'utilise. Le document est une promesse, un horizon que l'utilisateur atteint ou fait émerger à son statut de support d'information par son usage.
 - Avant cette activation, c'est un support dormant, pour reprendre l'expression de Jean Meyriat.
 - La notion de virtualité n'est donc pas réservée au numérique. Elle traverse aussi les catégories de document primaire et secondaire. Les professionnels, en créant des documents secondaires pour signaler des documents primaires, ne virtualisent-ils pas ces derniers ?
-

Le document : un anti-événement

- Un événement est imprévisible, il se produit dans un temps et un espace défini.
 - Il n'est pas reproduit ni reproductible ni transmissible. Il se conjugue au présent immédiat.
 - Au contraire, un document a été produit, existe, donc est défini, entièrement connaissable et prévisible. Il peut être reproduit. Il s'oppose donc à la notion d'événement
-

Le document est porteur d'une relation

- La production et la réception du document ne suffisent pas à épuiser tous les ressorts de la notion.
 - Il s'agit aussi de prendre en compte les mouvements entre les acteurs qui manipulent l'objet (producteur, récepteur, intermédiaire médiateur), la matière de l'objet (support, matérialisation, virtualisation) et son contenu (le message, le signe véhiculé) :
 - « *Un document est une relation quaternaire asynchrone entre un auteur, un discours, un support et un lecteur* » (Metzger & Lallich-Boidin, 2004).
-

Supports, fonctions et natures du document

- La norme ISO 5127-1 définit le document comme « *une information enregistrée qui peut être traitée comme une unité dans un processus de documentation, quelles que soient sa forme et ses caractéristiques* ».
- Le support est donc l'élément constitutif le plus simple et le plus visible pouvant servir à classer les documents (papier, film, cassette audio, cassette vidéo, cédérom, dvd...), mais cette typologie est utile principalement aux professionnels de l'information.

La partition du document par le « Support »

- les documents écrits (pour ceux qui contiennent une information matérialisée par des mots ou des textes nécessitant la lecture),
 - les documents sonores (pour ceux qui nécessitent une écoute),
 - les documents audiovisuels (pour ceux qui nécessitent écoute ou audition et visionnage) et documents iconiques (pour ceux qui nécessitent le regard).
 - On pourrait aussi annexer à cette brève typologie :
 - les documents tactiles nécessitant le toucher (ceux transcrits en braille essentiellement) ;
 - les documents audio-scripto-visuels, ancienne forme qu' on pourrait reprendre pour le multimédia ;
 - le document numérique désignant à la fois un support et sa condition de réception, mais lui aussi pouvant être assimilé à un document audio-scripto-visuel.
 - Enfin, document cartographique, document en 3 D (trois dimensions) ou en volume, etc.
 - peuvent compléter la gamme, mais en s' éloignant quelque peu des premiers critères taxonomiques, en se référant à son domaine ou sa forme, alors que les précédents concernaient plutôt l' « **inscription** » de l' **information**.
-

La partition par la « Fonction »

- Le document peut se définir au travers de sa fonction et de ses objectifs :
 - des objectifs intentionnels de conservation, de mémoire, de référence, de preuve, de communication, de promotion sociale, de reconnaissance, de distraction, d'apprentissage, de réflexion, d'aide à l'action, de décision.
 - Il peut même avoir pour fonction, dans certains cas de fournir une information fortuite.
 - On peut décrire le document comme une prothèse de la mémoire de l'individu lorsqu'il est nécessaire de fournir une preuve.
 - Il a aussi le rôle d'instrument de découverte et de diffusion du savoir en suscitant de nouvelles connaissances, de nouvelles informations qui donneront lieu à de nouveaux documents.
 - *« le document est un support d'information, enregistrée à titre permanent et susceptible d'être classé et consulté et éventuellement reproduit. Un document est ce qui enseigne, renseigne, permet de démontrer et qui donc fait office de preuve ».* (Lamizet, Silem, 1997)
-

La partition par « Nature »

- Le **document primaire** : objet qui porte l'information - information qui représente la connaissance utile est l'original ou sa copie, définis comme étant le document primaire. Éric Sutter le définit comme un support qui présente une information à caractère original.
 - Le **document secondaire** comporte des données résumant les informations d'un document primaire. C'est un « panneau indicateur » comportant un ensemble de données sur un document original. Il comporte des informations de nature signalétique et/ou analytique sur les documents primaires (Sutter, 1997). Ce document qui indique où se trouve l'information recherchée portée par le document primaire ou comment y accéder, prend la forme de bibliographies, catalogues, guides
 - Le **document tertiaire** est une compilation, un objet de référence. Il est un dictionnaire, une encyclopédie, un atlas ou une bibliographie de bibliographies, mais aussi une synthèse d'articles scientifiques, un ouvrage de synthèse (par exemple un état de l'art) (Sutter, 2001)
 - Mais analyser cet objet concret qu'est le document en le segmentant en typologies peut s'avérer complexe. Les critères peuvent se mélanger et se multiplier.
 - On peut aussi les classer par obsolescence, par fréquence de parution, par mode d'acquisition, par mode de lecture ou de consultation, en fonction de la nature de l'information ou de son support, par exemple une information originale, une information traitée. La typologie choisie peut ainsi correspondre à des processus de production, de traitement et de diffusion différents (Fondin, 1995).
 - Prise en compte importante également du contexte d'élaboration du document et ses dimensions sociales, de présentation des documents, de leur traitement et de leur mise à disposition d'un public
 - « *dimensions sociales de cet objet polymorphe, en mutation permanente* » (Régimbeau, Courbières, 2006).
-

Partition du document

- Document par intention
 - Il est fait pour communiquer une information par l'intention de son auteur.
 - Moyen pour informer, pour instruire
 - Document par attribution
 - Il désigne un objet qui devient document à partir du moment où l'on y cherche une information
 - Moyen pour s'informer, pour s'instruire
 - En situation intentionnelle ou attribuée, le document vaut et se mesure à l'aune de celui qui l'a produit. La recherche du sens ne peut alors s'envisager sans la prise en compte du matériau de composition : « *entendu comme média le document est le croisement de son utilité, des intentions de son auteur et de son destinataire chacune pouvant être détournées par le récepteur* » (Couzinet, 2004).
 - Que ce soit par intention ou par attribution, un document a la capacité de représenter quelque chose qui lui est extérieur
 - Le caractère instructif du document quel qu'il soit est conjoncturel, il dépend de la circonstance, de la demande et de l'expertise de l'utilisateur
-



Information



Étymologie

- le mot « information » est dérivé « d' informer », issu du latin *informare* qui signifie façonner, donner une forme
 - À partir du XIVe siècle, il a pour sens courant « renseignement que l' on obtient de quelqu' un »
 - Par extension au XVe siècle, il désigne l' « *ensemble des connaissances réunies sur un sujet donné* ».
 - Le sens le plus usuel aujourd' hui apparaît avec le développement de la presse au XIXe siècle : c' est « *une information que l' on porte à la connaissance d' un public* ».
 - Vers 1950, par emprunt à l' anglais information, le terme « *désigne un élément ou un système pouvant être transmis par un signal ou une combinaison de signaux* » (Rey, 1997).
-

Information et théorie mathématique

- Claude Edwood Shannon, Warren Weaver
 - *Une théorie mathématique de la communication*, paru en 1948, fait date dans les recherches sur l'information à l'échelle mondiale
 - « *du fait de son caractère universel, la théorie de l'information n'a pas à proprement parler donnée naissance à une branche scientifique nouvelle, mais elle a enrichi à des degrés divers plusieurs disciplines différentes, voire indépendantes, comme l'informatique, la thermodynamique, la biologie, la psychologie, l'économie et la linguistique (entre autres) et elle a de plus fait l'objet de nombreuses métaphores en philosophie sur la nature de la vie et de l'art en particulier* » (Dion, 1997).
 - La quantification est à la base de cette théorie ainsi que les aspects formels de la communication, mais leur analyse a conduit à négliger le contenu des messages
 - Développement de la théorie mathématique avec l'avènement de l'informatique et des sciences cognitives.
 - Norbert Wiener, professeur au Massachusetts Institute of Technology, participe à ce vaste mouvement avec son ouvrage *Cybernetics* dans lequel il se réfère aux travaux de Shannon qui, ainsi, se trouvera plongé dans le courant de la cybernétique.
 - « *ce qu'ils nommaient 'information' était un concept précis, limité, permettant de contrôler une machine opérant sur une forme, en conservant certains de ses caractères quantifiés* » (Jeanneret, 2005).
-

Théorie mathématique de l'information

- La théorie de l'information est donc une théorie de l'efficacité ou de la maximisation de l'information à l'intérieur d'un système.
 - Pour E. Shannon tout système de communication se compose de cinq éléments : une source d'informations qui produit un message, un émetteur qui décompose, code, transmet le message, un canal par lequel le message est acheminé, un récepteur qui reçoit, décode, recompose le message, un destinataire qui est la personne à laquelle le message est destiné.
 - E. Shannon ne s'intéresse pas au sens du message mais seulement à l'efficacité de la transmission (Atallah, 1991)
-

Information et théorie mathématique

- Etude d'un canal pour transporter un message
 - « l'information désigne une donnée développée par un système afin de régler son comportement » (Atallah, 1991)
 - Les notions qui découlent de cette théorie et qui sont utilisées en informatique documentaire :
 - La notion « d'entropie », qui sert à évaluer le potentiel informationnel d'une situation en procédant à des analyses du système informationnel complet et à des comparaisons de source, de canaux, de récepteurs en terme de capacités d'émission, de transport ou de réception d'information
 - La notion de « redondance », de « bruit », « d'équivoque » ou « d'ambiguïté » qui sont utilisées pour évaluer des banques de données ou des systèmes d'organisation de connaissances, les thésaurus ou les listes d'autorité matière, et leur capacité à faciliter la récupération des informations.
 - L'infométrie, rassemble des méthodes quantitatives se rapportant à l'information.
 - La bibliométrie est « l'application de la statistique et de la mathématique à la mesure des activités liées aux livres ».
 - Mais ce courant s'affaiblit, car l'appartenance du champ aux sciences humaines et sociales (SHS) s'affirme et l'intérêt pour des méthodes d'investigation qualitatives se développe de plus en plus
-

Jean Meyriat

- « *l'information n'existe pas en tant que telle si elle n'est pas effectivement reçue. Pour l'esprit qui la reçoit, elle est connaissance, et vient modifier son savoir implicite ou explicite* » (Meyriat, 1985).
 - Une information a donc une valeur communicationnelle, elle devient connaissance lorsqu'elle est activée par celui qui la reçoit dans l'interaction, qui l'intègre et l'assimile à son propre stock de connaissances.
 - L'information est une « *connaissance transmise et acquise, constitutive de savoirs* », elle est « *au cœur de toutes les activités humaines, toutes celles du moins dans lesquelles l'esprit est de quelque manière engagé* » (Meyriat, 1983).
 - « *Connaissance* » désigne « *l'acte de l'esprit s'appliquant à un objet quel qu'il soit* ». Elle est donc l'activité par laquelle l'esprit prend possession d'un objet et c'est l'information qui produit « *une modification de l'état de connaissance de celui qui la reçoit* » (Meyriat, 1985).
 - L'information en Sciences de l'information et de la communication se définit alors « *comme une connaissance communiquée ou communicable* » (Meyriat, 1983),
 - La communication impliquant une attribution de sens. Le rôle du sujet est essentiel.
 - Il n'y a pas d'information en soi. Le lien étroit entre information et connaissance est perceptible à partir de l'activité de mise en forme que le passage de l'une à l'autre suppose
-

Jean Meyriat

- Jean Meyriat oppose « *l'information de renseignement* » d'utilité immédiate, il cite par exemple les horaires de chemin de fer, et « *l'information d'utilité durable* » qu'il définit comme la connaissance reçue qui « *vient s'ajouter à d'autres qui avaient été conservées et dont l'ensemble structuré constitue un savoir qui s'enrichit cumulativement* » (Meyriat, 1981).
 - L'information donne la capacité d'agir et est donc qualifiée de « *scientifique* » au sens le plus général de ce terme.
 - Son utilité la rend indispensable et impose sa conservation, d'où son lien étroit avec le document et la mémoire documentaire, système d'information secondaire.
-

Jean Meyriat

- Genres et fonctions d'information

Genres d'information		Durée de vie de l'information	
		Instantanée	Durable ou définitive
Fonction de l'information	Etre utile explicitement	Information de renseignement	Information spécialisée (scientifique, technique)
	Plaire divertir, enrichir (utilité diffuse)	Information nouvelles	Information culturelle

Robert Escarpit

- Information :
 - « ce qui a une forme est ce qui peut être décrit et qui est assez stable pour que la description soit suffisamment durable. En un mot un objet « informé » serait un objet entièrement connu et prévisible, qui aurait perdu toute son entropie » (Escarpit, 1991)
 - « la communication était le transport d'une entité mesurable appelée arbitrairement information. Il est possible maintenant de dire que la communication est un acte et que l'information est son produit » (Escarpit, 1976)
 - L'information désigne l'acte de communication comme un combat livré contre les contraintes de l'espace et du temps... soit pour informer... soit pour s'informer.
 - L'information est une quantité négative apportée à l'esprit par l'événement quand il passe du futur au passé.
 - Le savoir est une construction assez stable pour freiner l'écoulement du temps et rester disponible à l'échelle d'une vie humaine, assez mouvante pour accueillir sans cesse de nouvelles réponses et les insérer dans des structures lisibles.
-

L'information et la documentation

- « *L'information est la consignation de connaissances dans le but de leur transmission* » (Cacaly, 1997).
 - S'y ajoute la notion d'inscription sur un support permettant ainsi sa conservation et son codage. Le mot se rapporte donc à un contenu, chargé de sens, à diffuser.
 - À cette fin, il est précisé qu'il s'agit d'une « *connaissance communiquée par un message transmis par un individu à un autre individu* » elle implique alors « *un code commun de compréhension du contenu communiqué. Ce code concerne à la fois la forme du message et sa signification, mais les deux peuvent être traitées séparément, la forme étant constituée par le support physique du message* » (Pomart, 2004).
 - Evolution notable, dans la pratique professionnelle, qui tend à privilégier le contenu véhiculé par un support qu'il semble possible d'ignorer.
 - Dès les années 1980, information scientifique technique et juridique (ISTJ), information scientifique technique et économique (ISTE) et parfois une combinaison des deux (ISTEJ) dans les publications des praticiens.
 - Toujours dans le domaine professionnel, des spécialistes de la veille, tel François Jakobiak, considèrent qu'information scientifique et information technique sont des types d'information, l'une intervenant à la suite de l'autre. Après la phase de recherche qui correspond à l'information scientifique, un document d'information technique est produit pour protéger le travail du chercheur. Ces types d'information sont durables dans le temps (Jakobiak, 1995).
-

Définition de l'information en SIC

- Positionnement de l'information dans un espace communicationnel : « *inscription d'une référence socialement déterminée dans un système formel susceptible de faire l'objet d'une diffusion et d'un échange dans la communication* » (Lamizet, Silem, 1997).
 - La charge signifiante, centrale pour les Sciences de l'information et de la communication, est ici mise en valeur.
 - L'information est ainsi à la fois inscription, transmission et communication. Elle est décrite comme une donnée pourvue d'un sens, c'est à dire une connaissance, qui entre dans le processus de communication.
 - Les auteurs proposent également d'y voir un flux dans lequel la connaissance et le savoir sont considérés comme un stock.
-

Définition de l'information en SIC

- « *Un message que nous envoyons ou que nous recevons peut être appelé information si, et seulement si, il donne la possibilité de changer de manière significative notre point de vue précédent relatif à d'autres personnes, à des objets et à des situations dans le monde* » (Capurro, 1996).
 - Il existe deux contextes de base dans lesquels l'information est utilisée, la communication de la connaissance (*act of communicating knowledge*) et la formation de l'esprit (*act of molding the mind*) (Capurro, Hjørland, 2003).
 - On pourrait traduire la première par « informer » et la deuxième par « être informé ».
 - Ainsi, le concept renvoie à ses productions objectivées dans les documents ou au processus cognitif humain (Capurro, 2007).
-

Définition de l'information en SIC

- En tant que connaissance communiquée l'information représente « un accroissement de connaissance » ou encore « une réduction de l'incertitude ».
 - Elle est indissociable de la notion de document, objet matériel qui la supporte en vue de la communiquer
 - L'attribution de sens dépend de la reconnaissance individuelle ou collective de la portée informative, car « *l'information est ce qui est informatif pour une personne donnée. Ce qui est informatif dépend des besoins et des compétences d'interprétation de l'individu* » (Capurro, Hjørland, 2003).
 - Cette capacité à interpréter et à mettre en relation avec les acquis antérieurs, est également subordonnée au contexte particulier dans lequel se trouve le sujet interprétant.
 - Ainsi, l'existence de l'information est relative, elle s'inscrit dans une dépendance forte de l'intérêt que lui porte le sujet, de la compétence interprétative de ce dernier et de la situation dans laquelle il se trouve.
 - Spécialisée, elle est utile pour progresser. Pour faire sens l'information doit être perçue comme une « *variation ou un écart* » nous dit Daniel Bougnoux (1992) ou comme affectant ou pouvant « *affecter la conduite* » (Quéré, 2000) ou encore, précise Jean Tague, comme modifiant l'état mental du lecteur (Tague, 1984).
-

Définition de l'information en SIC

- L'information est tout à la fois du contenu et une relation intellectuelle mais dès que le contenu s'extériorise entre différentes personnes, il le fait à travers une forme, un médium, une réalité matérielle qui constitue un moyen de transfert, ce qui autorise à avancer la notion de « relativité de l'information à une situation » (Quéré, 2000)
 - « *l'information n'est pas une donnée pré-construite qu'il s'agirait d'offrir ou de rendre accessible, elle est plutôt un processus par lequel une entité, de nature humaine et sociale, est transformée. Le processus achevé, l'entité ainsi transformée se trouve dans un nouvel état qui lui permet d'agir* » (Metzger, 2002).
 - « *l'information est le vecteur d'un processus de signifiante par lequel les significations deviennent du sens, c'est une conception intersubjective, située et pragmatique qui souligne l'importance [...] de la structure de réception dans le processus de transformation des données en information* ». (Leleu-Merviel et al., 2008).
-

Différenciation information, connaissance, savoir

- *« Ces notions se conditionnent, mais n'équivalent pas l'une à l'autre »*
- *« Nous pouvons employer le terme d'information pour désigner la relation entre le document et le regard porté sur lui », « celui de connaissance pour indiquer le travail productif des sujets sur eux-mêmes pour s'approprier des idées ou des méthodes », et « celui de savoir pour caractériser les formes de connaissance qui sont reconnues par une société » (Jeanneret, 2000).*
- Quant au terme « savoir » il désigne toutes les branches de la connaissance qui tendent à une certaine stabilité.

• .

Différenciation information, connaissance, savoir

- La connaissance est propre à l'individu, elle se construit à partir de l'information et se transmet par l'information.
- Le savoir est la somme des connaissances socialement reconnues, il constitue un tout objectivé. « Toute connaissance ne peut que prendre appui sur ce qui a été fait ou dit auparavant, qu'on l'intègre ou qu'on le rejette (...) toute connaissance, par le fait même qu'elle prend appui sur la prise en compte de « documents » antérieurs, leur lecture et leur exploitation, sont individualisés » (Losfeld, 1990)
- La connaissance revêt donc un caractère personnel et subjectif, alors que le savoir est un ensemble d'éléments constitutifs d'une science». A partir du moment où le savoir est objectivé il pourra à son tour se transformer partiellement en informations échangeables.
- « L'utilité d'une information est (en revanche) durable lorsqu'elle constitue un élément du savoir que possède et enrichit constamment tout homme « savant ». Par savoir il faut entendre un ensemble organisé de connaissances cumulées et durables, c'est à dire qui restent valables et utilisables dans des cas semblables à des moments différents. La possession d'un savoir met donc en mesure de résoudre des problèmes, de répondre aux situations dans lesquelles on se trouve ; elle donne prise sur la réalité » (Meyriat, 1981)

•

Approche typologique

- L'intérêt pour le signifié a conduit à attribuer des qualificatifs visant à définir une typologie de l'information (Meyriat, 1981).
 - « Information médiatique »
 - « Information scientifique et technique » (IST), expression qui a pris le pas sur « documentation », à la fin du XXe siècle à la fois pour désigner le domaine d'application et le niveau de l'information traitée.
 - Cette distinction liée à l'activité professionnelle est également présente dans l'activité de recherche.
-

Information médiatique

- Nuances dans les approches de la notion d'information suivant que l'on situe du côté des pratiques journalistiques et des recherches sur les médias ou suivant que l'on se situe du côté des pratiques documentaires et des recherches en information-documentation.
 - Pour les journalistes et pour les chercheurs qui s'intéressent aux médias, « information » est un terme qui sert à désigner les moyens d'information (Terrou, 1995).
 - Le sens de « nouvelles » permet de comprendre l'approche,
 - Pour les médias il s'agit de récits d'actualité (Jeanneret, 2005).
 - L'acception est donc différente de celle définie précédemment, notamment par Jean Meyriat.
 - Cependant, cette définition se retrouve partiellement dans la manière d'appréhender l'information dans l'intelligence économique, cette dernière se centre, essentiellement sur le renseignement.
 - L'idée de limiter l'information à un signal codé, ce que pourrait laisser entendre « renseignement » est néanmoins exclue par les spécialistes.
-

Information médiatique

- L'information est un ensemble de faits qui tirent leur sens de l'attente d'un public.
 - On se rapproche donc de la définition privilégiée en documentation. L'information est dormante, elle n'existe, ici aussi, que par l'intérêt qu'on lui porte.
 - Cependant, les glissements de l'information vers la communication paraissent sensibles.
 - Exemple des « *débats* » où les hommes politiques deviennent les « *vedettes* » en présence d'un « *animateur-journaliste* » et ils évoquent le mélange des genres entre divertissement et information (Corroy, Gonnet, 2008).
-

Information scientifique et technique

- Dans le sillage de l'information-documentation c'est l'intérêt pour le signifié qui tend à privilégier les aspects scientifiques et techniques.
 - La recherche scientifique se nourrit et génère à son tour de l'information que l'on qualifie de « *scientifique* » épithète désignant « *toute personne, tout objet, tout processus qui ont une part dans la construction sociale de la science* » (Meyriat, 2006).
 - Le contexte mondial de développement des applications de la science et de développement des techniques a contribué à forger une expression spécifique.
 - Ainsi la terminologie « Information scientifique et technique » (IST), qui semble renvoyer à la nature des connaissances diffusées, a pris le pas sur « documentation » à la fois pour désigner le domaine d'application et le niveau d'élaboration de l'information
-

IST

- En France, l'IST émerge, dans l'activité industrielle et la recherche après la Seconde Guerre mondiale et est liée au développement de la société post-industrielle. Elle s'introduit dans l'utilisation des connaissances dans la recherche.
- L'information scientifique est alors considérée comme un processus complexe qui viendrait ordonner les différentes étapes de la communication scientifique par le conditionnement, le stockage, le répertoire, la livraison et la consommation de l'information (Le Coadic, 1997).
- Néanmoins l'expression « information scientifique et technique », poussée par le contexte politique et industriel international ne commencera à s'employer qu'à partir des années 1960.
- Origine de cette expression dans le « premier choc informationnel » et qui, à la suite du lancement du Spoutnik par l'Union Soviétique, en 1957, met en évidence les difficultés de diffusion de l'information nécessaire à l'innovation industrielle et technologique aux États-Unis, et plus largement dans les pays occidentaux les plus avancés
-

IST

- Le rapport Weinberg^[1] commandé par le président Kennedy préconise une organisation nationale de l'IST ce qui contribue à la mise en œuvre des premières banques de données. Informatique et IST se combinent sur le plan militaire permettant ainsi la naissance du réseau Advanced Research Project Agency Network (ARPANET).
 - Très rapidement on passe des applications militaires aux applications civiles. La circulation de l'IST devient alors la priorité de l'État américain et l'expression se répand à l'échelle mondiale. Elle recouvre l'idée d'une information destinée à un nombre d'utilisateurs restreint, ayant une haute qualification. Son usage est essentiellement professionnel. L'information est alors nécessaire sur plusieurs plans : d'abord sur celui de son rôle dans l'essor de la science et de ses retombées dans le domaine industriel, puis sur celui de la possibilité qu'elle offre de renforcer un pouvoir.
 - Plusieurs rapports seront commandés par le gouvernement américain, dont le plus important sera le rapport Weinberg intitulé *Les responsabilités de la communauté scientifique et du gouvernement dans le transfert de l'information*, qui paraîtra en 1963. Il met l'accent sur la rapidité de la circulation de l'information qui apparaît désormais comme essentielle au développement scientifique.
-

IST

- Elle constitue le domaine privilégié des documentalistes par opposition à celui des bibliothécaires dont on considère qu'il se centre plutôt sur la conservation de la culture (Cependant ceci ne peut être considéré que comme une dominante nombre de documentalistes traitant des informations culturelles et des bibliothécaires, notamment à l'université, ayant à conserver des informations sur les sciences ou sur les techniques)
- À partir des années 1970, l'expression a servi à désigner l'activité de traitement de l'information par les documentalistes avec des moyens informatiques, ce qui entraîne une équivocité sémantique et une co-occurrence d'IST avec documentation (Dahmane, 1993), jusqu'à la généralisation dans le travail bibliothéconomique de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

•

IST

- la dénomination « information scientifique et technique » désigne de manière générale une information professionnelle ; elle recouvre toutes les informations dont ont besoin les acteurs économiques dans le cadre de leurs diverses activités et s'oppose à l'information générale ayant pour fonction le partage de la culture (Lamizet, Silem, 1997).
 - La durée de vie est une notion très importante pour Hubert Fondin qui croise les caractéristiques et les fonctions de l'information pour définir l'information scientifique et technique comme utile et durable. Utile, car elle donne sur la réalité, durable, car elle reste valable et utilisable dans d'autres cas (Fondin, 1995).
 - Pour Jean Meyriat l'information scientifique et technique est une information sociale, une communication de la connaissance, le résultat d'un travail dont la matière est l'information et en même temps l'origine d'une information nouvelle. L'IST serait donc une information spécialisée, utile, parce qu'elle se réfère à un système de communication spécifique au public récepteur.
 - La communication scientifique donne toute son importance à l'information spécialisée. Ainsi, si *« le scientifique se nourrit d'informations qui lui sont fournies par sa communauté, il en fait sa matière, il y applique sa propre compétence et son travail et un jour il aboutit, c'est-à-dire qu'il crée quelque chose qui n'existait pas jusque-là. Il s'empresse alors d'en informer les autres membres de sa communauté qui à leur tour, font leur matière de cette donnée nouvelle [...] et ainsi de suite. On voit que le principe central de tout système est la communication entre les membres »* (Meyriat, 2006).
-

D'autres distinctions :

L'information professionnelle

- L'information professionnelle se situe dans la catégorie de l'information spécialisée au même titre que l'ist par exemple, à ce titre c'est une information traitée en documentation (contrairement par exemple à l'info loisirs ou renseignement).
 - L'information spécialisée permet d'assurer une tâche, c'est une information utile pour la résolution de problèmes, c'est un moyen de maintenir des compétences, c'est donc un moyen pour progresser, en ce sens elle assure une certaine forme de formation continue.
 - C'est une information qui s'inscrit dans la transmission de savoirs faire, d'échanges d'expériences. Elle est du côté de la pratique, elle s'inscrit dans l'utilisation immédiate, elle a un intérêt opératoire.
 - L'information professionnelle se caractérise par des formes d'écriture spécifiques. Un article contenant de l'information professionnelle met en évidence ce qui est utile, la construction des connaissances vise l'efficacité. Les articles sont plutôt courts, les contenus vont à l'essentiel. Le vocabulaire est proche du jargon de métier. Il y a un recours aux données chiffrées, aux illustrations, montrant quelque fois une volonté de « scientificité ».
-

L'information professionnelle

- Des repères de lectures sont mis en place comme la mise en valeur de certaines parties de texte, pour souligner ce qu'il faut mémoriser. On trouve des déroulés d'actions, des phases, des étapes. Il s'agit d'une forme de conceptualisation de l'expérience.
 - On peut considérer que l'expérience est transmissible ou pas, adaptable ou non en fonction de cette étape de conceptualisation.
 - L'information professionnelle bénéficie d'un appareillage minimum (biblio réduite, peu de notes, accompagnement pratique (liste objets, descriptifs...))
-

L'information professionnelle

- **Typologie de l'information professionnelle**
 - Relation d'expérience
 - Écrit témoignage, partage
 - Article point de vue, regard critique sur des méthodes ou événements liés à l'activité
 - Synthèse : faire le point sur quelque chose
 - Articles permettant de faire reconnaître les acquis de la pratique (champ militant)
 - Pas de normes d'écriture de l'information professionnelle, mais référence à l'habitus scientifique (Bourdieu) pour aller vers des habitus professionnels.
 - Normes implicites, partagées par la communauté, relation d'expériences.
-

D' autres distinctions :

L' information numérique

- L'information est indissociable de son support le document. Dans sa forme numérique il est courant de dire que son support change.
- Pourtant, depuis Paul Otlet et Suzanne Briet avec la notion d'extensivité du document et surtout depuis Jean Meyriat, nous admettons que tout objet peut détenir une information à partir du moment où elle est utile à quelqu'un qui va l'activer dans un processus d'usage.
- Dans le cas d'une information numérique, il s'agit toujours « *d'une connaissance communiquée ou communicable* » (Meyriat, 1983), elle est simplement inscrite de manière différente sur un support, par rapport à la manière traditionnelle la plus répandue comme par exemple le livre.
- La forme numérique n'implique pas une dématérialité puisque un certain nombre de signes continuent à représenter l'information.
- Son support n'est lui aussi pas dématérialisé puisque nous avons des artefacts techniques (l'ordinateur, les mémoires, les réseaux) qu'il est possible d'identifier.
- C'est cependant cette matérialité, que certains auteurs qualifient de caché en parlant d'une « *dissimulation de sa matérialité* » (Payeur, Zacklad, 2007), dans sa fonction support de l'information numérique qui paraît brouiller la perception que nous avons de cette information

L'information numérique

- *« l'utilisation croissante de l'Internet dans les pratiques documentaires a généré de nouveaux outils destinés à structurer et indexer les ressources informationnelles. Ces outils, dont certains s'inscrivent désormais dans le cadre d'une collaboration entre les différents acteurs du Web 2, ont pour objectifs multiples de structurer, classer, présenter et/ou représenter les ressources numériques et leur contenu informationnel. Ils bénéficient des progrès techniques du domaine informatique et partagent certaines caractéristiques avec les langages documentaires traditionnels »* (Courbières, 2011).
 - le traitement de l'information constitue une forme de médiation de l'information au sens de *« code commun entre le professionnel et l'utilisateur d'un système d'information ; ce code sert d'une part à représenter le contenu informationnel des documents et permet d'autre part à y accéder »* (Courbières, 2011).
-



Systeme d'information

Systeme d'information

- L'inflation de la production documentaire et la nécessité d'en organiser la diffusion, pour répondre à la demande de l'industrie et de la recherche scientifique, ont conduit au traitement des documents.
 - Cette opération s'effectue :
 - « en extrayant l'information du support [...] et en la traitant pour elle-même, en la représentant de façon symbolique » (Meyriat, 1985).
 - L'opérateur introduit alors une médiation que Jean Meyriat a désignée par l'information sur l'information,
 - « *il fabrique des instruments que l'on appelle secondaires parce qu'ils fournissent à l'utilisateur non pas l'information dont il a besoin, mais l'information nécessaire pour accéder à cette dernière* » (Meyriat, 1985).
 - Un système d'informations a pour mission la mise en visibilité des informations, en ce sens il est donc également producteur de connaissances.
-

Définition de système d'information

- La notion de système d'information s'est imposée car, contrairement à la vision ancienne de « chaîne documentaire » et de sa succession d'étapes, aujourd'hui c'est une
 - *«vision plus dynamique, plus systémique, à double mouvement circulaire qui s'impose où la production et la consommation sont en constante interrelation et où les flux de sortie sont analysés pour modifier les flux d'entrée » (Fondin, 1995)*
 - Le terme de système désigne d'abord « l'assemblage »,
 - *«ensemble de propositions ordonnées pour constituer une doctrine cohérente », par extension le mot s'est appliqué à « un fait ou à un objet dépendant d'un autre par sa fonction » (Rey, 1995)*
 - Un système d'information est aussi défini comme un « ensemble cohérent constitué par l'identification et la description des processus liés à une tâche, un ensemble de tâches ou un métier et des produits et services d'information nécessaires au fonctionnement de ces processus » (Cacaly, 2004)
-

Systeme d'information

- **Entre information et communication :**
 - « considérer ensemble le plan de l'activité d'information et celui de sa mise en système [ce qui] permet de définir l'information non seulement comme une ressource mais comme un liant social et organisationnel, ce qui lie alors étroitement information et communication » (Guyot, 2002)
 - Si la notion de système d'information répond à des objectifs de gestion de l'information et des documents dans des processus communicationnels, ils supposent d'associer à l'action une réflexion sur son organisation.
 - On peut dire que « l'étude de systèmes d'information ou de processus de communication implique d'étudier des systèmes et des processus de signification » (Courbières, 2010)
 - Un système d'information est « conçu pour un usage et porteur de certains savoirs implicites, qui ne sont pas nécessairement partagés par les divers publics ; cette « mise à disposition » suppose toujours une proposition communicationnelle, reposant sur une conception de ceux à qui elle est destinée, et proposant des objets dans un certain type de logique d'appropriation » (Jeanneret, 2000)
 - Pour Jean Meyriat un système d'information est un dispositif cognitif porteur d'informations dormantes, transformables en connaissances
-

Systeme d'information

- le système d'information capte les informations pertinentes pour l'organisation concernée
- Il assure leur circulation en interne et les diffuse vers l'environnement.
- L'homme est considéré comme acteur du système d'information et participe à la dynamique informationnelle, vue comme une spirale d'évolution organisationnelle
- l'acteur cherche à s'informer et donc à accéder à l'information ; il la partage ; il participe au changement, il gère l'information signifiante et sa participation à cette dynamique fait qu'il évolue en permanence.
- Le système information est irrigué en permanence d'informations en provenance des usagers, des projets propres à l'organisation et d'informations externes.
- Le système d'information regroupe des fonctions et des activités , c'est une ensemble dont les éléments sont reliés entre eux pour atteindre un objectif, fournir de l'information traitée
- ensemble de liens unissant celui qui produit l'information, celui qui permet sa circulation, celui qui intervient pour faciliter la diffusion et enfin celui qui est capable de se l'approprier comme contenu permettant d'agir
- Un Système d'Information Documentaire a pour rôle d'identifier, acquérir, traiter, valoriser et diffuser l'information

Dimensions sociales des systèmes d'information

- Les dimensions sociales et techniques de ce dispositif particulier, dédié à la mise en commun d'informations et au partage des savoirs, se composent d'acteurs, de techniques et d'objets matériels en interaction permanente et dans un contexte défini, tous liés entre eux.
 - En SIC on peut, ainsi, trouver la notion déclinée sous la forme « *dispositif médiatique* », « *dispositif télévisuel* », « *dispositif documentaire* », « *dispositif communicationnel* » « *dispositif éditorial* » ou « *dispositif info-communicationnel* »
 - Ces divers qualificatifs qui la complètent soulignent que
« *la communication suppose une organisation, repose sur des ressources matérielles, engage des savoirs faire techniques, définit des cadres pour l'intervention et l'expression* » (Jeanneret, 2005).
-

Systeme d'information

- Les SID peuvent être définis comme des ensembles
 - organisés, au sein desquels les différents éléments qui les composent se structurent et interagissent de manière dynamique, mais aussi comme « *une relation, unissant des sujets par l'intermédiaire des médiations matérielles et intellectuelles* » (Jeanneret, 2004).
 - Un Système d'Information Documentaire a pour rôle d'identifier, acquérir, traiter, valoriser et diffuser l'information.
-

Systeme d'information

- Aujourd'hui, les SI sont des univers construits et structurés, que sous-tendent une organisation intellectuelle, un aménagement matériel, une signalétique, des divisions, c'est à dire des savoirs mis en espace. Ils inscrivent cette organisation des savoirs comme étant le pilier d'un espace qu'elle structure. Cette organisation des connaissances est passée d'un état intuitif à une codification, une normalisation qui s'est construite et généralisée (Meyriat, 1983), mais l'organisation des savoirs qui est proposée présente des cloisonnements et une représentation du monde que le lecteur doit lui-même déconstruire pour créer ses propres liens.
-

Systeme d'information et dispositif

- La notion de dispositif est présente dans de nombreuses sciences et tout particulièrement en sciences de l'ingénieur où elle occupe une place centrale. Elle y désigne un élément d'un système, c'est-à-dire un élément dans un ensemble, ayant une finalité bien précise qui permet à cet ensemble de produire une ou des actions déterminées. Ces dernières sont sous-tendues par la logique organisationnelle propre aux métiers dont elles dépendent, à leurs normes et à leurs savoirs faire. C'est donc l'aspect technique et instrumental qui domine.
 - De manière générale les moyens et les mécanismes qui assurent le fonctionnement d'un dispositif dépendent du contexte dans lequel ils se « *disposent* » et se « *rendent disponibles* » (Berten, 1999). Il est tributaire et inséparable d'un environnement, à la fois lieu d'émergence et lieu de dépendance de la mise en commun. Il a également des dimensions humaines liées au contexte social de sa construction, de sa mise œuvre et des enjeux qu'il représente, car, il a la « *fonction majeure de répondre à une urgence* » (Foucault, 1977).
-

Définition du dispositif informationnel

- Dans le contexte documentaire un dispositif peut être abordé comme un ensemble de liens unissant celui qui produit l'information, celui qui permet sa circulation, celui qui intervient pour faciliter la diffusion et enfin celui qui est capable de se l'approprier comme contenu permettant d'agir.
 - Pour Jean Meyriat un dispositif informationnel serait, donc, un dispositif cognitif porteur d'informations dormantes, transformables en connaissances.
-

Définition du dispositif informationnel

- En Sciences de l'information et de la communication la dimension humaine est incontournable, ici plus encore que dans d'autres notions car dans dispositif entendu dans le langage courant l'aspect technique est dominant. En effet « *on ne peut imaginer un dispositif qui ne soit conçu et aménagé par les hommes à travers leurs rapports de communication ; réciproquement, ce sont les dispositifs qui donnent forme aux rapports de communication et ceci selon les différents aspects sous lesquels on peut les envisager* » (Meunier, 1999). Le processus de communication est un processus social, « *les moteurs en sont les acteurs qui communiquent entre eux : il est donc essentiel de les connaître, de comprendre leurs motivations et leurs comportements, éventuellement d'agir sur ces derniers pour les optimiser et faciliter ainsi les démarches informatives* » (Meyriat, 1985).

Définition du dispositif informationnel

- Les dimensions sociales et techniques de ce dispositif particulier, dédié à la mise en commun d'informations et au partage des savoirs, se composent d'acteurs, de techniques et d'objets matériels en interaction permanente et dans un contexte défini, tous liés entre eux.
 - En SIC on peut, ainsi, trouver la notion déclinée sous la forme « *dispositif médiatique* », « *dispositif télévisuel* », « *dispositif documentaire* », « *dispositif communicationnel* » ou encore « *dispositif éditorial* ». Ces divers qualificatifs qui la complètent soulignent que « *la communication suppose une organisation, repose sur des ressources matérielles, engage des savoirs faire techniques, définit des cadres pour l'intervention et l'expression* » (Jeanneret, 2005).
-



Du dispositif informationnel au dispositif info-communicationnel

- Les deux formes « *dispositif communicationnel* » et « *dispositif informationnel* » ont un sens générique. Ils ont été rapprochés récemment sous l'expression « *dispositif info-communicationnel* » pour mettre en évidence l'interdépendance entre information et communication (Couzinet, 2009).
 - Le dispositif info-communicationnel est le lieu où humains, objets matériels et liens s'organisent pour mettre en œuvre les interactions. Parmi les dispositifs info-communicationnels nous trouvons les dispositifs documentaires .
-

Les dispositifs documentaires

- Il est possible de séparer deux types de dispositifs spécifiques à l'activité documentaire. L'un centré sur la production de documents, dispositif documentaire primaire, l'autre centré sur l'information sur les documents disponibles, dispositif documentaire secondaire.
-

Les dispositifs documentaires primaires

- Le « dispositif documentaire primaire » correspond à ce que l'on nomme « document » dans le langage courant. Il est fondé sur l'idée que l'information et le support qui permet de la transporter constituent un tout indissociable, le contenu ayant besoin au moins d'être fixé pour être fiable et pour pouvoir être diffusé.
-

Les dispositifs documentaires secondaires

- L'inflation de la production documentaire et la nécessité d'en organiser la diffusion, pour répondre à la demande de l'industrie et de la recherche scientifique, ont conduit au traitement des dispositifs primaires. Cette opération s'effectue « en extrayant l'information du support [...] et en la traitant pour elle-même, en la représentant de façon symbolique » (Meyriat, 1985b). L'opérateur introduit alors une médiation que Jean Meyriat a désignée par l'information sur l'information, « *il fabrique des instruments que l'on appelle secondaires parce qu'ils fournissent à l'utilisateur non pas l'information dont il a besoin, mais l'information nécessaire pour accéder à cette dernière* » (Meyriat, 1985a). Le dispositif d'information secondaire dont la mission est essentiellement la mise en visibilité des informations est donc également producteur de connaissances.
-

Les dispositifs documentaires secondaires

- Le travail de ré-écriture et le « substrat matériel de communication » dans lequel il s'insère constituent le dispositif secondaire. Un apprentissage des diverses formes de réécriture est nécessaire. Elles supposent la pratique de l'analyse documentaire dans la perspective de la condensation de l'information. Sa finalité est d'éclairer l'utilisateur sur le contenu -à l'aide de différents types de résumés-, et sur le contenant, -à l'aide des différentes normes de description des métadonnées-, de lui permettre de retrouver par l'indexation -à l'aide de lexiques documentaires- et de localiser physiquement les documents dans un espace. Les banques de données sont des dispositifs secondaires, au même titre que les catalogues d'expositions ou de bibliothèques.
 - Le dispositif documentaire tel qu'il vient d'être décrit pourrait sembler être au cœur des préoccupations de la « *société de l'information* » puisqu'il permet à la fois l'accès à l'information (dispositif secondaire) et son appropriation (dispositif primaire)
-

Éléments constitutifs d'un système d'information

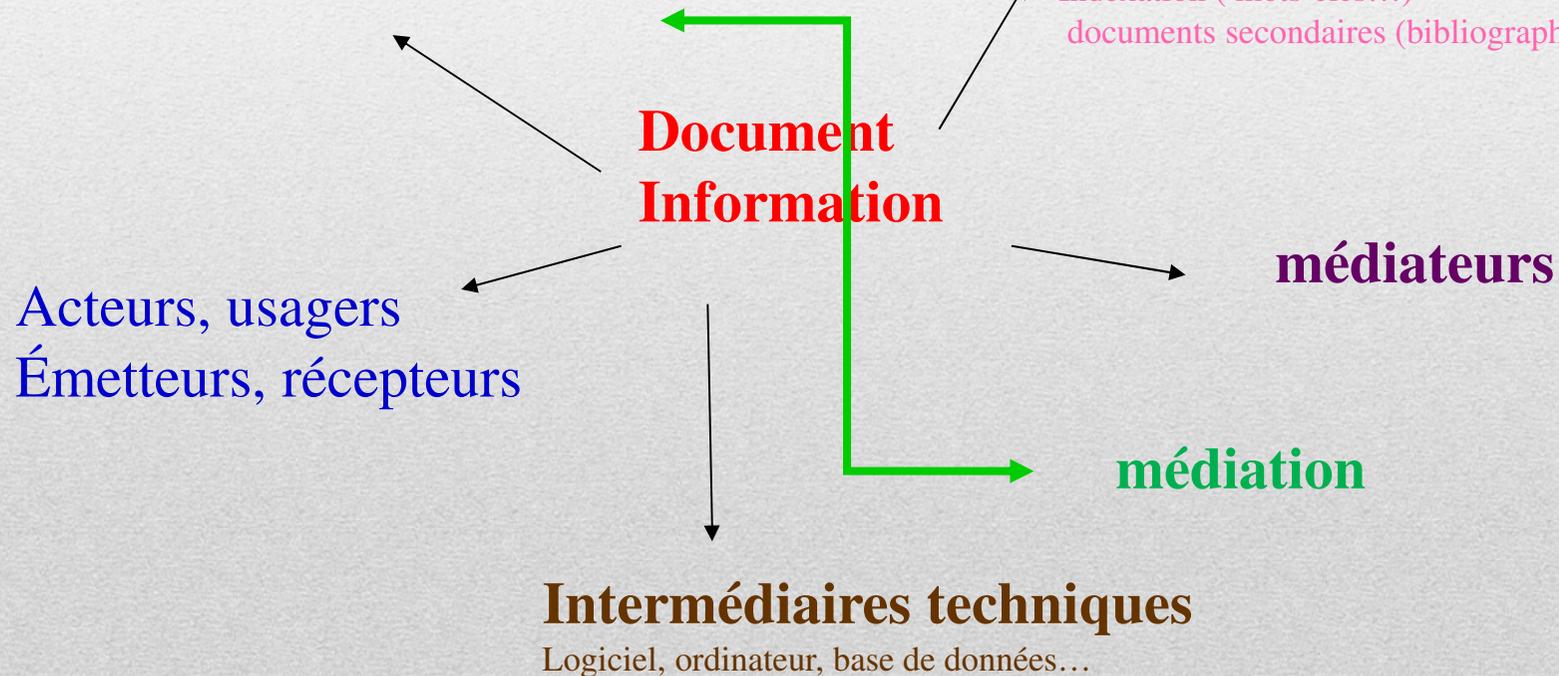
trois pôles : un émetteur (l'auteur) qui détient une connaissance et, pour la diffuser, produit un document ; un récepteur (l'utilisateur) qui a besoin d'une information et, pour trouver cette information, recherche un document pour en consulter le contenu ; un médiateur (le gestionnaire du système d'information) qui détient les langages et techniques qui lui permettent de collecter, traiter, organiser et diffuser l'information (Metzger, 2006).

Organisation de l'information

Index, sommaires, référencement, adresses, banque de données

Traitement de l'information

Condensation de l'information (Résumés),
Indexation (mots-clés...)
documents secondaires (bibliographie...)



Organisation de l'information

- Sa finalité est d'éclairer l'utilisateur sur :
 - le contenu, en condensant l'information à l'aide de différents types de résumés (analyse de l'information),
 - le contenant, en décrivant le document à l'aide des différentes normes de description (métadonnées)
 - Les objectifs:
 - Permettre de retrouver par l'indexation -à l'aide de langages documentaires-
 - Localiser physiquement les documents dans un espace, un système, un dispositif
-

Analyse et traitement de l'information

- « Les systèmes documentaires doivent disposer d'un langage bi-univoque pour représenter d'une part le contenu informatif des documents qu'ils traitent, d'autre part les requêtes des demandeurs d'information, afin de retrouver sûrement le document contenant l'information cherchée [...] Il faut donc recourir à d'autres langages permettant de bien remplir la double fonction de caractérisation et de récupération de l'information. Pour cette raison, les Anglo-saxons les appellent généralement indexing languages ou retrieval languages, selon l'aspect considéré. En France, le terme englobant de « langages documentaires » a prévalu depuis les années soixante. » (Meyriat, 1993).
-

Traitement de l'information : langages documentaires

- Les langages documentaires constituent les outils permettant d'« *appréhender le contenu sémantique des informations qu'il contient, et [de] le représenter dans un système d'information* » (Boulogne, 2004).
 - Le langage documentaire constitue l'une des clés du principe de médiation inhérent au processus d'indexation et fonde le contrat spécifique de la situation de communication documentaire.
 - Il fait partie des outils de traitement de l'information et résulte de la nécessité d'utiliser un code commun entre le professionnel et l'utilisateur d'un système d'information ;
 - ce code sert d'une part à représenter le contenu informationnel des documents et permet d'autre part à y accéder.
 - Le langage documentaire se définit par opposition aux notions de langue et langage naturels.
 - On distingue traditionnellement deux catégories de langages documentaires selon le type d'indexation auquel ils sont destinés : les langages classificatoires pour l'indexation systématique et les langages de type combinatoire pour l'indexation analytique.
 - Ces langages artificiels, contrôlés et normalisés diffèrent dans leurs présentations, leurs structures et leurs logiques.
-

Intermédiaires techniques

- **Médiats** : dans le sens où des phénomènes sont « médiatés » ou « médiés » (selon les auteurs), accompagnés d'actions, de travaux, de techniques, de textes, d'activités qui les rendent connus, compréhensibles, utilisables, efficaces, etc.
 - « *un langage documentaire est un outil de communication **médiate**, servant à la communication entre des humains et d'autres humains auteurs de documents* »
Trésor de la langue française
 - **Média** singulier (« medium ») les sens de « média » et de « médium » se concurrencent. Pour McLuhan, le medium (et les média au pluriel) pouvait concerner aussi bien ce que nous nommons aujourd'hui, après une certaine différenciation, des « mediums » (parole, écriture, mais aussi argent ou automobile) que des « mass-medias » (presse, radio, télévision, etc.).
 - **Artefact** est initialement conçu et réalisé pour répondre à un objectif précis alors que l'instrument résulte de l'usage de l'artefact à travers un ensemble d'utilisation.
-

Acteurs : médiateurs

- **Médiateurs** : phénomènes et objets portent et reconstruisent du sens pour « réconcilier » (dans certains cas d'acculturation) ou mettre en contact (de façon plus neutre) des pôles normalement séparés ou mutuellement inconnus.
 - Le terme désigne, sous sa forme substantivée, les personnes responsables d'un acte de médiation,
 - Ceux qui activent la potentialité de l'information ou du sens et la rendent effective.
 - La facilitation de la découverte ou la réduction de la distance (langagière, culturelle) entre un énoncé (œuvre ou information) et le public,
 - Rôle de transmission d'idées, de comportements, de valeurs
 - Ces fonctions définissent en fait des territoires de transmission de différents savoirs (religieux, scientifique, symbolique, etc.) et de l'information journalistique dans l'espace public.
-

Acteurs : usagers

- Le mot usager désigne, au début du XIVe siècle (1320), la personne qui connaît bien les usages, les us et coutumes. Il est utilisé également à cette époque comme terme juridique : celui qui a le droit d'usage. Vers la fin du XIVe siècle, le mot n'est plus employé comme adjectif aux sens de « qui a l'habitude de » et « usuel ». C'est à partir de 1926, que le vocable usager est employé pour définir une personne qui utilise un service public (Rey, 1995).
 - L'usager de l'information. Pour Y.F. Le Coadic, c'est : « *une personne qui fait en sorte d'obtenir, de la matière information, la satisfaction d'un besoin d'information. L'usager d'un système d'information, d'un produit d'information c'est la personne qui emploie cet objet (système ou produit) pour obtenir également la satisfaction d'un besoin d'information, que cet objet subsiste (on parle alors d'utilisation), se modifie (usure) ou disparaisse (consommation).* » (Le Coadic, 1997).
 - L'usager est une personne qui fait avec la matière information ; elle peut lire, butiner, zapper, regarder, écouter, toucher.
 - Il existe de grandes variétés d'attitudes et de comportements. En logique de recherche, la finalité n'est pas de se servir de l'outil, mais d'obtenir un service qui n'a rien à voir avec outil. Ceci explique le comportement qui est très souvent en décalage par rapport à la méthode préconisée
-

Médiation

- Communication comme médiation renvoient à l' « inter » (en latin : « com » = *cum* = avec, et « med » = *medius* = moyen),
 - Communication va plutôt vers le « tiers » orienté par le « faire avec » et médiation plutôt vers le lien par le « faire selon ».
 - Les deux semblent synonymes et pourtant distincts théoriquement et dans les usages.
 - La médiation est une des figures de la communication : elle est processus, moyen, construction, transformation, traduction, passage
-

La médiation

- « *l'articulation entre la dimension individuelle du sujet et de sa singularité et la dimension collective de la sociabilité et du lien social* » (Lamizet, 1995).
 - Introduire une médiation demande donc de mettre en place des intermédiaires, des interfaces qui facilitent, accompagnent, négocient grâce à un tiers, de façon à créer le lien nécessaire permettant la conciliation de deux choses jusque là non rassemblées, des mondes séparés pour rétablir la communication, l'accès
-

La médiation

- *«La médiation documentaire est une médiation qui n'implique pas le rapport personnel direct, mais qui implique cependant le recours au langage et la prise en compte du niveau de connaissance de l'utilisateur et de ses capacités d'abstraction. » (Béguin-Verbrugge, 2002).*
 - Elle dépasse la simple transmission de l'information pour aller vers une construction de liens entre besoin et usage d'information, pour permettre à l'individu de transformer l'information en connaissance.
 - Il existe des dispositifs de médiation documentaire techniques comme les classifications, les catalogues, la signalétique qui favorisent le libre accès et l'autonomie des publics
 - Elle contribue ainsi à l'appropriation d'une culture
-

Médiation

- De nombreux champs scientifiques, mais également les mondes professionnels et sociaux, utilisent le concept de médiation.
 - Il peut être question, par exemple, de médiation sociale ou familiale dans un sens juridique lorsqu'il y a intervention d'un tiers pour régler des différends à l'amiable.
 - Étymologiquement le terme de médiation renvoie à « milieu, intermédiaire, moyen » c'est d'emblée une référence large et d'une grande polysémie.
 - On retrouve par ailleurs le terme de médium avec le sens de support ou de véhicule en philosophie lorsqu'il s'agit de nommer un phénomène intermédiaire de matérialisation ou d'objectivisation permettant l'expression, la diffusion ou le transport des idées ou bien lorsqu'on désigne par là un moyen médiat permettant d'accéder à une chose par l'intermédiaire d'une autre, quand cette relation n'est donc pas immédiate.
-

Médiation

- De nombreuses acceptions seront dérivées de la notion de « moyen » ou « milieu » en tant qu'élément reliant ou intervenant au milieu d'autres choses, jusqu'à la définition de « média » (dit parfois « médium » surtout dans les années 1960 sous cette acception) qui doit alors s'entendre comme une abréviation de « mass media », décisive pour les sciences de la communication, en tant que « *support de diffusion de l'information...* ».
 - l'information-documentation, a fait des termes « médium » et « médiation » des outils importants, mais le cadre des études médiatiques n'a pas été le seul incubateur.
-

Médiation

- la médiation, en sémiotique, est assimilée à une série de formes intermédiaires passant de l'état d'une figure à une autre figure à travers la transformation d'états successifs
 - « *le terme médiation désigne [...] l'espace dense des constructions qui sont nécessaires pour que les sujets, engagés dans la communication, déterminent, qualifient, transforment les objets qui les réunissent, et établissent ainsi leurs relations. Pratique qui n'est jamais, ni immédiate, ni transparente. Ces constructions relèvent à la fois d'une logistique (la médiation exige des conditions matérielles), d'une poétique (la médiation, qui n'est pas simple transmission, invente des formes) et d'une symbolique (la médiation ne fait pas que réguler, elle institue). La création et l'évolution des dispositifs médiatiques contribuent à ces processus [...]* » (Jeanneret).
 - « *un dispositif informationnel serait, donc, un dispositif cognitif porteur d'informations dormantes, transformables en connaissances* » (Couzinet, 2011).
-

Médiation

- la médiation est considérée comme une institution (cohésion et régulation de l'organisation sociale) et désigne donc un ensemble d'activités avec des acteurs (médiateurs), des lieux et des temps (Lamizet, 1995). Dans la mesure où les types de médiations ordonnent la production, la diffusion et l'appropriation de l'information au sein de l'espace public (Lamizet, 1995)
 - Les médiateurs fonctionnent comme des « organisateurs » latents de la communication et qu'ils agissent aussi bien sur la forme que sur le contenu des échanges
 - Processus de médiations s'appuyant sur trois types de médiateurs :
 - le langage (sémiologie, anthropologie) ;
 - les techniques et les médias (philosophie, sociologie des usages) ;
 - et la culture (études critiques sur la communication de masse, les industries de la culture).
-

Médiation documentaire

- La médiation documentaire est une médiation des savoirs qui concourt à accompagner l'utilisateur dans ses pratiques informationnelles. Elle s'appuie sur des dispositifs info-communicationnels qui créent « *un espace particulier, préalable à la médiation*» (Hert, 1999)
 - La médiation documentaire nécessite la mise en place par le médiateur d'un système de communication adapté à l'utilisateur. Elle assure une articulation entre la dimension individuelle de l'utilisateur dans son rapport à l'information et la dimension sociale de la construction d'un savoir et contribue ainsi à l'acquisition d'une culture que l'on peut qualifier de culture de l'information.
 - Elle s'adosse à la mise en place d'intermédiaires, d'interfaces qui facilitent, accompagnent, négocient grâce à un tiers, le médiateur par exemple, de façon à créer le lien nécessaire permettant la conciliation de deux choses jusque là non rassemblées, de mondes séparés, pour rétablir la communication, l'accès.
-

Médiation documentaire

- Cette notion de médiation implique d'accepter que le sens n'est pas immanent aux choses ou aux objets, mais qu'il se construit à travers et par les sujets. « *La médiation documentaire peut se comprendre à partir des composants d'un processus de communication prenant pour objet l'utilisateur, les idées, le contexte technique, les contenus et la pratique (sociale, économique, politique...)* » (Régimbeau, 2010).
 - En ce sens, la médiation documentaire s'appuie sur des dispositifs ou systèmes
 - « *Fabriquer des systèmes documentaires et les mettre en œuvre, c'est construire les possibilités pratiques d'une activité interprétative hétérogène, qui circule entre divers sujets interprétants et entre différentes dimensions du sens.* » (Jeanneret, 2006).
-

Médiation documentaire

- Le travail de médiation vient atténuer la rigueur d'une normalisation et rend perméable la frontière entre le concepteur du produit d'information et son récepteur, et ce dans le but d'une meilleure communication.
 - « *le premier niveau de médiation [...] concerne à la fois le rapport entre l'informatiste et le document, et ce rapport médiatisé par le langage documentaire utilisé. Il précède les deux autres niveaux de médiation : celui établi entre l'informatiste et le langage documentaire, et celui qui s'opère entre l'informatiste et l'utilisateur potentiel* » (Courbières, 2002).
-

Médiation documentaire

- En résumé :
 - Le concept de médiation documentaire au sein des Sciences de l'information et de la communication (SIC), renvoie à la notion d'intermédiaire, de lien entre le singulier et le collectif.
 - La médiation documentaire concerne une médiation des savoirs mettant en place, grâce à un tiers, des interfaces qui accompagnent l'utilisateur et facilitent les usages.
 - Elle permet de concilier deux choses jusque là non rassemblées pour établir une communication et un accès à l'information. C'est par sa capacité à lier information et communication qu'elle peut être qualifiée de médiation documentaire.
 - Elle s'appuie sur des composants humains ou matériels qu'on peut distinguer en « médiateurs sociaux « naturels » (normes, valeurs...), médiateurs humains (négociateurs, chefs...), dispositifs complexes (agencements matériels et géographiques, organisationnels et techniques...) » (Muchielli, 1995).
 - La médiation est donc fortement liée à la question du dispositif étudié en SIC comme objet matériel médiateur qui désigne « l'ensemble des substrats matériels de la communication » (Jeanneret, 2007).
-



La culture de l'information

- la culture informationnelle se définit plutôt comme la capacité, pour un individu au sein de la société, à utiliser l'information au travers d'un véritable travail intellectuel de compréhension des processus d'information.
 - connaissance des différentes étapes de la recherche (partir d'un besoin, chercher, localiser, évaluer, exploiter, utiliser ...)
 - notions de pensée critique, d'éthique et de droit
 - notion de liens avec les autres disciplines
 - notion de citoyenneté, de formation tout au long de la vie
-



La maîtrise de l'information

- moyen de « *permettre aux gens, sur tous les chemins de la vie, de chercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer l'information pour des objectifs personnels, sociaux, professionnels et éducationnels* ».
 - A l'ère numérique, la compréhension des technologies ne suffit pas et tout un chacun doit apprendre à utiliser effectivement et efficacement l'information pour rechercher, extraire, organiser, analyser et évaluer, puis l'utiliser à des fins concrètes de prise des décisions et de solution des problèmes.
-



L'éducation à l'information

- Capacité à acquérir une culture informationnelle et à maîtriser l'information
 - *« Connaissance de ses propres intérêts et besoins en information, et la capacité de déterminer, trouver, évaluer, organiser, ainsi que créer, utiliser et communiquer efficacement l'information pour répondre à des questions ou résoudre des problèmes »*
-

Information literacy

- « être compétent dans l'usage de l'information signifie que l'on sait reconnaître quand émerge un besoin d'information et que l'on est capable de trouver l'information adéquate ainsi que de l'évaluer et de l'exploiter » (Chevillote, 2005).
 - L'étudiant «~cultivé~» est capable de déterminer la nature et l'étendue de l'information souhaitée~; d'accéder à l'information effectivement attendue~; d'évaluer l'information et ses sources de la sélectionner et l'incorporer à ses connaissances et à ses valeurs~; de l'utiliser efficacement seul ou en groupe dans une intention spécifique~; de comprendre les questions économiques légales et sociales liées à son usage et à son accès et de respecter les règles d'éthique et de légalité (ALA, 2000).
-

Communication et réception de l'information

- Le mot communiquer signifie « *être en relation avec* », et communication signifie « *mise en commun, échange de propos, action de faire part, manière d'être ensemble* » alors que le terme réception désigne l'« *action de recevoir* »
- C'est le circuit énonciation – réception qui va permettre la circulation du sens dans des situations de communication, autrement dit d'échanges. L'information est pré-existante à cette circulation et implique traduction, ré-écriture ou structuration, diffusion, accommodation au médium, prise en compte de l'environnement et de l'éventuelle usure de l'information.
- Enfin c'est bien l'activation du sens par le récepteur en fonction de son propre contexte qui va permettre d'appréhender cette information pour se l'approprier en connaissance signifiante.



Les étapes de la recherche documentaire

- Une première étape correspond à la prise de conscience du besoin d'information identifié par un manque de connaissance pour résoudre un problème ou accomplir une tâche
 - Pour répondre à un besoin d'information, il est nécessaire d'une part de se former une idée assez précise
 - de la tâche à effectuer, du but à atteindre et pouvoir le décomposer en buts intermédiaires.
-



Les étapes de la recherche documentaire

- Les autres étapes :
 - étapes d'exploration,
 - de sélection,
 - de formulation et d'analyse,
 - de collecte des informations pertinentes,
 - d'appropriation,
 - de traduction
 - de présentation de l'information
 - d'usage de l'information
-

Le besoin d'information

- De nombreuses disciplines se sont penchées sur la question du besoin d'information dans les années 1980, proposant de l'aborder comme la prise de conscience par un individu d'une lacune dans l'état de ses connaissances : ainsi s'est développé le modèle ASK (*Anomalous State of Knowledge*).
 - Elle a aussi été abordée dans le domaine de la santé avant d'être clairement, mais plus récemment, posée comme un facteur incontournable par les Sciences de l'information et de la communication.
 - D'abord vu comme ponctuel, le besoin d'information est ensuite vu comme un processus interactif qui nécessite un dialogue dynamique qui s'établit, selon les cas, entre l'utilisateur et le documentaliste, ou entre l'utilisateur et le système ou encore avec les objets informationnels.
 - Il ne devient manifeste pour l'utilisateur que durant ses interactions avec le système. Cette approche s'est élargie dans un modèle de construction de sens (*sense-making*) chercher de l'information est alors assimilé à chercher à comprendre le monde qui nous entoure.
-

Le besoin d'information

- Parmi les choses que l'on ignore, comment savoir laquelle chercher ? Comment identifier que l'information trouvée est bien celle que l'on cherche ?
 - Nécessité de connaissances préalables (Rouet, 2000 ; Tricot, 2003). On ne cherche que si l'on sait que l'on ne sait pas et que l'on peut trouver ; ce n'est pas une connaissance, c'est une prise de conscience
 - le besoin d'information n'est pas seulement cognitif, mais que les facteurs émotionnels ont un rôle très important (stress, anxiété), et qu'il est possible d'avoir un besoin d'information très fort en n'ayant aucune conscience d'avoir ce besoin d'information (Tricot, 2007).
-

Le besoin d'information

- Deux types de besoins :
- celui qui provient du désir de savoir
- celui qui provient du désir d'agir.
- Le besoin d'information peut-être ressenti ou suscité par l'extérieur.
- Il se caractérise comme étant occasionnel et toujours différent, plutôt que régulier et similaire ce qui peut avoir son importance dans l'accompagnement à la recherche (Fondin, 2007).
- Il est un vrai besoin et n'est satisfait que s'il y a usage de l'information

Le besoin d'information

- si la prise de conscience du besoin d'information n'est pas toujours évidente, elle reste pourtant nécessaire à l'élaboration d'un but de recherche
 - le besoin d'information est qualifié d'« *extensif* » (Le Coadic, 1998).
 - Il peut résulter de différentes exigences inhérentes à la personne, comme la nécessité d'une connaissance qu'elle n'a pas, le désir de confirmation d'une connaissance qu'elle possède ou le souhait de complément d'une connaissance maîtrisée seulement en partie.
 - Il peut aussi provenir d'exigences extérieures au sujet comme la volonté de s'adapter à une situation, de préciser les formes de connaissances à utiliser ou pour des raisons de non-pertinence dans l'adaptation de ce que l'on sait à une situation donnée
-

Le besoin d'information

- Un besoin est une sensation qui porte le sujet à certains actes qui lui sont ou lui paraissent nécessaires
 - Le besoin d'information peut être précisé et il se distingue en deux types de besoins :
 - le besoin d'information qui provient du désir de savoir
 - le besoin d'information qui provient du désir d'agir
 - Un besoin d'information serait donc une sensation qui amènerait l'individu à s'engager dans une activité de recherche d'information
-

Le besoin d'information

- Le besoin d'information cherche soit à :
 - Développer, éclairer un contexte
 - Comprendre une situation ou un problème donné
 - Bien connaître un sujet précis
 - Vérifier ou confirmer un autre élément d'information
 - Savoir que faire et comment le faire
 - Prévoir des événements
 - Se motiver ou préserver son engagement
 - Développer ses relations, sa réputation, son statut ou son épanouissement personnel.
-

L'usage de l'information

- Il s'agit d'une activité sociale, d'une manière de faire, d'un art de faire. C'est une activité qui, grâce à sa fréquence, devient normale voire courante au sein d'un système (Le Coadic, 1997)
 - Les besoins d'information et les usages de l'information sont liés et s'influencent mutuellement de façon complexe, ce qui va déterminer le comportement de l'utilisateur.
-



L'évaluation de la qualité de l'information

- L'évaluation de la qualité de l'information consiste dans la mesure qualitative ou quantitative de la satisfaction des usagers
 - L'évaluation de la qualité de l'information est une composante du concept *d'Information Literacy* qui désigne les capacités à trouver la bonne information, à savoir la critiquer et à savoir l'utiliser.
-

L'évaluation de la qualité de l'information

- Ces capacités impliquent donc des compétences d'analyse que l'on peut décliner de la façon suivante :
 - définir ses besoins d'information
 - identifier une information adéquate et complète nécessaire à une bonne prise de décision
 - utiliser des stratégies de recherche efficaces
 - accéder aux sources d'information, y compris numériques
 - savoir critiquer l'information
 - organiser l'information pour son application pratique
 - intégrer des nouvelles informations dans un corpus existant de connaissances
-



L'évaluation de la qualité de l'information

- Evaluer une information impose de mobiliser différents types de savoirs et de connaissances :
 - la connaissance préalable des sources, des acteurs et des circuits de l'information, notamment scientifiques.
 - les capacités de décodage des sources et donc une bonne culture documentaire des genres et des types de documents.
 - la capacité à naviguer et à se repérer efficacement sur Internet.
 - une culture générale critique et des connaissances disciplinaires nécessaires à la détection de l'info-pollution.
-

3 critères d'évaluation de la qualité de l'information

- La fiabilité de l'information (ou identification ou sourçage) elle désigne le degré de confiance que l'on peut lui accorder. La fiabilité de l'information dépend d'un faisceau d'éléments interdépendants, notamment : l'identification claire de la source, l'exactitude des données, des faits, la « fraîcheur » de l'information
 - La validité de l'information : (ou crédibilité) elle permet de vérifier le sérieux d'une source, d'un auteur, sa compétence et sa notoriété pour traiter d'un sujet. Pour évaluer la validité d'une information, une connaissance du contexte disciplinaire, ou du domaine, est souhaitable. Qui parle et d'où ? Compétence, notoriété de l'auteur dans le domaine, motivations de l'auteur (expression personnelle, institutionnelle...), idéologie, degré d'engagement idéologique de l'auteur, réseau de référence (auteurs cités, liens, biblio...), nature et statut de la source
-

3 critères d'évaluation de la qualité de l'information

- La pertinence d'une information : elle est toujours relative, contextualisée. Une information est pertinente par rapport à un besoin, à une production envisagée, à une thèse à défendre ou à une problématique à éclaircir.
 - Les éléments qui permettent de réfléchir à la qualité de l'information peuvent être
 - les usages possibles,
 - les notions présentes,
 - le domaine d'application,
 - l'intérêt particulier,
 - le niveau de difficulté (ou public visé),
 - l'originalité et la fraîcheur de l'information
 - Cette visée ambitionne la formation au jugement, à l'analyse critique et ce de manière autonome.
-



L'analyse documentaire

- Le traitement documentaire est constitué de plusieurs phases : un travail matériel qui porte sur l'objet physique, un travail intellectuel de description du contenu et un travail mécanique de mise en mémoire du produit réalisé
 - L'analyse de l'information consiste en opérations visant à représenter les concepts contenus dans un document à l'aide d'un langage documentaire et ce afin de faciliter leur mise en mémoire en vue d'une recherche à venir
-



L'analyse documentaire

- L'indexation est une de ces opérations de transformation, et les langages documentaires sont des outils fondamentaux de l'indexation. Elle est fondée sur un outil préétabli de création de concepts et la méthode de ce travail se base sur la norme internationale ISO 5963 1985
 - Méthode d'analyse des documents, de la détermination de leur contenu et de la sélection des termes d'indexation
-

L'indexation

- *« l'indexation est l'opération qui consiste à décrire et à caractériser un document à l'aide de représentations des concepts contenus dans ce document, c'est à dire à transcrire en langage documentaire les concepts après les avoir extraits du document par une analyse. La transcription en langage documentaire se fait grâce à des outils d'indexation tels que les thésaurus, les classifications ... » (NF Z47-102 : 2)*
-

Les langages documentaires

- Le langage documentaire est un langage artificiel défini comme un :
 - « *Procédé conventionnel de représentation des informations d'un document sous une forme condensée et normalisée. Langage artificiel, constitué de représentations de notions et de relations entre ces notions et destiné, dans un système documentaire, à formaliser les données contenues dans les documents et dans les demandes des utilisateurs* ». (AFNOR).
-

Les langages documentaires

- « *le langage documentaire est un système de signes destiné à la classification et à l'indexation du contenu des documents et des questions des utilisateurs d'un fonds documentaire* » (Lamizet, Silem, 1997)
 - Les langages documentaires sont des passerelles entre le contenu d'un document et le besoin d'information de l'utilisateur. Ils sont les outils de représentation du savoir. Il y a disparité fondamentale entre les langages documentaires à base de concepts comme les thésaurus et les langages documentaires à base de sujets comme les classifications énumératives et hiérarchiques
-

Les langages documentaires

- Ces langages se distinguent selon 2 critères :
 - la structure du langage :
 - les langages à structure *hiérarchique* : les classifications bibliographiques (Dewey, CDU)
 - les langages à structure *combinatoire* : listes de vedettes-matières (RAMEAU), thésaurus (MOTBIS...)
 - la coordination des concepts :
 - les langages *pré-coordonnés* : classifications, listes de vedettes-matières
 - les langages *post-coordonnés* : thésaurus
-

les langages à structure *hiérarchique*

- « *La classification est l'action de distribuer les individus ou les objets par classes ou ensembles regroupant ceux qui présentent des caractères communs* » (Meyriat, 1993)
 - Deux exigences se côtoient. L'une, intellectuelle, est de présenter les documents dans un ordre logique et cohérent : c'est la classification bibliographique, outil conceptuel et préétabli. L'autre, matérielle, est de proposer une solution concrète qui réponde à la démarche de l'utilisateur : c'est le classement, opération matérielle
-

les langages à structure *combinatoire*

- Le thésaurus : définitions

« *Le thésaurus est un répertoire de mots dont l'environnement sémantique est précisé par des relations (hiérarchiques, associatives ou d'équivalence) : on dit que c'est un langage contrôlé.[...] Les thésaurus font l'objet des normes internationales : ISO 2788 [...] et ISO 5964 [...] dont les équivalents français sont les normes AFNOR NF Z 47-101, Z 47-102 et Z 47-103. » (Lamizet, Silem, 1997)*

Le thésaurus est une liste normalisée et structurée de termes acceptés à l'indexation (les descripteurs) et d'équivalents. Les descripteurs sont reliés entre eux par des relations sémantiques (génériques et associatives) exprimées par des signes conventionnels. Les termes sont combinés entre eux pour décrire les documents (lors de l'indexation) et écrire les questions lors de l'interrogation d'une base de données. » (Degez, 1997).

Le langage naturel

- Le langage, système structuré de signes, est une construction humaine, un outil qui permet aux hommes de communiquer
 - L'évolution des logiciels a permis les recherches plein texte en langage naturel a évidemment occasionné de profonds changements dans les pratiques d'indexation :
 - le raisonnement de l'indexation s'effectue désormais sur l'ensemble des données contenues dans les notices bibliographiques, et non uniquement sur la zone correspondant au langage contrôlé utilisé.
-

Évolution des langages

- Deux types d'évolution :
 - L'évolution des langages dans le cadre de la recherche d'information sur Internet via les outils de recherche (moteurs, annuaires...)
 - L'évolution des pratiques de production et de recherche d'information dans le cadre du Web 2.0 (folksonomie, tag...: pratiques collaboratives) et du Web sémantique
-

Bibliographie

- AGOSTINELLI, S. (2009). Comment penser la médiation inscrite dans les outils et leurs dispositifs ? Une approche par le système artefactuel. *Distances et savoirs*, vol. 7 n° 3/2009, p. 355-376.
 - ARDOINO, Jacques (1999). La complexité. *Le défi du XXIe siècle : relier les connaissances*. Journées thématiques conçues et animées par Edgar Morin, Paris, 16-24 mars 1998. Paris : Seuil. p. 442-450.
 - BARTHES, Roland (1964). Rhétorique de l'image in *Communication*, n° 4.
 - BEGUIN-VERBRUGGE Annette. Le traitement documentaire est-il une énonciation ? In ACTES DU XIIIe CONGRES NATIONAL DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (7-9 octobre 2002 ; Marseille). *Les recherches en information et en communication et leurs perspectives : histoire, objet, pouvoir, méthode*. Rennes : SFSIC, 2002. P. 329-335.
 - BERTEN, André (1999). Dispositif, médiation, créativité : petite généalogie. *Hermès*, n° 25, p. 33-48.
 - COUZINET, Viviane (dir.) (2009). *Dispositifs info-communicationnels : questions de médiations documentaires*. Paris : Hermès science publications. (Systèmes d'information et organisations documentaires).
 - FABRE Isabelle, COUZINET, Viviane (2008). Désir, curiosité, culture informationnelle : l'organisation des savoirs au cœur de l'histoire des idées. *Revue Canadienne des sciences de l'information et de la bibliothéconomie*, septembre-décembre, vol. 32, number 3-4, p. 85-105.
 - FABRE, Isabelle, GARDIES, Cécile (2009). *Chapitre 2 : Dispositifs info-communicationnels spécialisés et ambition cognitive : exemple de l'Enseignement agricole* in COUZINET, Viviane (Dir.). *Dispositifs info-communicationnels : questions de médiations documentaires*. Paris : Hermès Science publications, p. 71-105. (Collection Systèmes d'information et organisations documentaires).
 - FABRE, Isabelle, GARDIES, Cécile (2008). L'accès à l'information scientifique numérique : organisation des savoirs et enjeu de pouvoir dans une communauté scientifique. *Sciences de la société*, n° 75, p. 84-99.
 -
-

Bibliographie

- FOUCAULT, Michel (1977). *Dits et écrits : 1954 - 1988. Vol. 2 : 1976 – 1988*. Paris : Gallimard, 2001 : 1735 p. (Quarto).
 - FRAYSSE, Patrick (2010). Document. In GARDIES, Cécile (Dir.) *Approche de l'information-documentation : concepts fondateurs*. Toulouse : éditions Cepadues. (accepté, à paraître en 2010)
 - GELLEREAU Michèle (2006). Pratiques culturelles et médiation. In OLIVESI Stéphane, *Sciences de l'information et de la communication : objets, savoirs, discipline*, Grenoble : PUG, 2006, p. 27-42.
 - HERT, Philippe (1999). Internet comme dispositif hétérotopique. *Hermès*, n° 25, p. 93-110.
 - JEANNERET, Yves (2005). Dispositif. In : Commission Nationale pour l'UNESCO. *La « société de l'information » : glossaire critique*. Paris : La Documentation Française, 164 p.
 - JEANNERET, Yves (2004). Forme, pratique et pouvoir : réflexions sur le cas de l'écriture. *Sciences de la société*, octobre, n° 63, p. 41-55.
 - JEANNERET Yves, *Y a-t-il vraiment des technologies de l'information ?*, Villeneuve d'Asq : Presses universitaires du septentrion, 2000.
 - LAINE-CRUZEL, 2004. Documents, ressources, données : les avatars de l'information. *Numérique Information-Interaction-Intelligence*, Volume 4, n° 1, p.105-120
 - LAMIZET Bernard (1995). Médiation, culture et sociétés. *Introduction aux Sciences de l'Information et de la Communication*. Paris : Ed. d'Organisation. P.129-186.
 - LAMIZET, Bernard (2002). La question de l'espace dans les Sciences de l'information et de la communication *Les recherches en information et communication et leurs perspectives : histoire, objet, pouvoir, méthode*. Actes du XIIIe Congrès national des sciences de l'information et de la communication – Marseille, 7-9 octobre 2002. SFSIC. p. 425-430
 - LEENHARDT, Jacques (1994). Théorie de la communication et théorie de la réception. *Réseaux*, novembre-décembre, n° 68, p. 41-48.
-

Bibliographie

- MEUNIER, Jean-Pierre (1999). Dispositif et théories de la communication. *Hermès*, n° 25, p. 83-92.
 - MEYRIAT, Jean. (1981). Document, documentation, documentologie. *Schéma et Schématisation*, 2ème trimestre 1981, n° 14, p. 51-63
 - MEYRIAT, Jean (1983). De la science de l'information aux métiers de l'information. *Schéma et schématisation*, n° 19, p. 65-74.
 - MEYRIAT, Jean (1985). Information vs communication ?. *L'espace social de la communication : concepts et théories*, sous la dir. de A.-M. Laulan. Paris : Retz-CNRS. P. 63-89.
 - MORIN, Edgar (1999). La complexité. *Le défi du XXIe siècle : relier les connaissances*. Journées thématiques conçues et animées par Edgar Morin, Paris, 16-24 mars 1998. Paris : Seuil.
 - MUCCHIELLI Alex (1995). Les mécanismes de la médiation dans les groupes et les organisations. *Introduction aux Sciences de l'Information et de la Communication*, sous la direction de D. Benoît. Paris : Ed. d'Organisation. P. 83-93.
 - PAPY, Fabrice, LEBLOND Corinne, Leblond, 2009. Bibliothèques numériques : la nécessaire médiation. *Communication & langages n° 161, septembre 2009, 33-57.*
 - PEETERS, Hugues et CHARLIER, Philippe (1999). Contributions à une théorie du dispositif. *Hermès*, n° 25, p. 15-23.
 - REGIMBEAU, Gérard (2010). Médiation. In GARDIES, Cécile (Dir.) *Approche de l'information-documentation : concepts fondateurs*. Toulouse : éditions Cepadues. (accepté, à paraître en 2010)
 - STIEGLER, Bernard (1996). *La technique et le temps 2 : la désorientation*. Paris : Galilée, 281 p. (La philosophie en effet).
 - VARET, Gilbert (2000). *La science et son information à l'heure d'Internet*. Paris : PUF. 169 p.
 - [VERON, Eliseo \(1991\). Les médias en réception : les enjeux de la complexité, *Médiaspouvoirs*, n° 21, p. 166-172.](#)
-